

Catalogue des **offres** de **service** externes





Offres de service liées au parcours

Suite à l'affiliation Page 2

Difficultés financières Page 3

Avant la création d'entreprise Page 3

Après la création Page 4

Action sociale Page 5

Cessation d'activité Page 6

Offres de service simplifiées

Offres employeurs Page 8

Offres Travailleurs Indépendants Page 10

Offres Particuliers Employeurs Page 10

Offres partenaires Page 12



| Aa

Offre
employeur

Offre Travailleur
indépendant

Offre Particulier
Employeur



William de Zorzi
Directeur de l'Urssaf Bretagne

Édito



Dans le cadre de son projet d'entreprise #ELAN et de son axe « développer », l'Urssaf Bretagne a choisi de mettre l'accent sur l'accompagnement personnalisé et l'écoute des besoins et des attentes des usagers, la proactivité et le développement de services innovants et utiles pour ses différents publics et partenaires. Cet ADN entrepreneurial de l'organisme se retrouve dans les offres conçues localement mais aussi dans notre contribution active au développement de nouvelles offres nationales. Pour résumer notre approche, nous sommes aux côtés de nos usagers aux moments où ils ont besoin de nous.

- L'écoute pour créer des services en phase avec les attendus de nos usagers en fonction des événements clés de leur activité (création, difficultés économiques, contrôle, cession d'entreprise, fusion, aléas climatiques...)
- L'adaptabilité pour proposer des services pertinents et évolutifs qui correspondent à nos différents usagers qu'il s'agisse de grandes ou petites entreprises, de travailleurs indépendants, de particuliers-employeurs, d'associations, de collectivités territoriales ou encore de praticiens auxiliaires médicaux...
- La pédagogie pour les accompagner vers une plus grande autonomie, une meilleure prise de conscience de leur obligation, une connaissance de leurs droits
- La disponibilité sur le territoire à travers nos accueils et nos partenaires relais
- La transparence et la reconnaissance du droit à l'erreur
- Enfin, cette ambition fonctionne grâce à la contribution des équipes de l'Urssaf Bretagne qui travaillent au quotidien à définir, développer, faire vivre et améliorer ces services pour vous faciliter la vie.

Vous retrouverez dans ce catalogue toute la gamme d'accompagnements proposés par notre organisme. D'un coup d'œil, vous retrouvez les informations essentielles de chaque offre, avec notamment le public qu'elle touche et les actions concrètes associées. Pour avoir plus de détails, vous avez la possibilité de cliquer sur les liens de chaque offre, pour vous rendre facilement sur le site ou la page dédiée. Nous vous invitons à découvrir nos services et à les partager largement !



Offres de service liées au parcours

15 offres de service liées au parcours de l'utilisateur

Les équipes de l'Urssaf Bretagne accompagnent les usagers à chaque étape, de la création à la cessation d'activité, de manière personnalisée

Première embauche



Mailing adressé par l'Urssaf pour informer du dispositif d'accompagnement aux déclarations sociales et à la gestion du compte en ligne, pendant les 12 premiers mois de l'activité.



Nouveaux employeurs, à la suite de la première embauche



0806 803 895



- 1 • Messagerie du compte en ligne ;
- 2 • Rubrique « un autre sujet » ;
- 3 • « Être accompagné en tant que nouvel employeur »



urssaf.fr > Services employeurs > Première embauche

Visite-conseil



Vérification des déclarations sociales par le service Inspection, à la demande de l'employeur. Les anomalies ne font pas l'objet de redressement financier mais seulement d'observations pour l'avenir.



Nouvel employeur de moins de 18 mois dont l'effectif est < 11 salariés



39 57



- 1 • Messagerie du compte en ligne ;
- 2 • Rubrique « un autre sujet » ;
- 3 • « Demander un diagnostic conseil - nouvelles entreprises »



urssaf.fr > Services employeurs > La visite-conseil

Contrôle à la demande



Contrôle classique demandé par le cotisant.



Tout employeur souhaitant faire vérifier sa conformité à la législation sociale



39 57



- 1 • Messagerie du compte en ligne ;
- 2 • Rubrique « un autre sujet » ;
- 3 • « Être accompagné en tant que nouvel employeur »



urssaf.fr > Contrôle



Place des entreprises

Plateforme permettant aux TPE/PME confrontées à une difficulté d'adresser leurs demandes à un grand nombre d'interlocuteurs publics et parapublics sans avoir à l'orienter, pour être ensuite pris en charge par les services compétents.

TPE/PME rencontrant une difficulté

- 1 • **Site web** place-des-entreprises.beta.gouv.fr ;
- 2 • « Échanger avec un conseiller »

<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

Accompagnement avec les tribunaux de commerce

Information des entrepreneurs (potentiellement) en difficultés pour les orienter au plus tôt vers la Cellule de Prévention du Tribunal de Commerce (la demande de rendez-vous est formulée auprès du greffe du Tribunal de Commerce).

Entrepreneurs en difficultés avérées ou à naître



Avant la création d'entreprise

Ateliers dans les écoles médicales et paramédicales

Intervention à la demande des écoles pour informer sur les obligations sociales, le compte en ligne, les prestations sociales et les modalités d'inscription.

Ligne PAM : médecin, kiné, orthophoniste, odontologue, pédicure podologue, orthoptiste, infirmier, sage-femme, dentiste, etc.

Sur demande des écoles à l'Urssaf



Mes premiers mois avec l'Urssaf

Mailing mensuel expliquant les étapes-clés qui suivent la création et incite à s'abonner à la newsletter. Les AE recevront une newsletter par mois, pendant 9 mois. Les TI abonnés recevront une newsletter par mois, pendant 15 mois.

Nouveaux affiliés AE et TI de moins de 30 jours

urssaf.fr > Services indépendants > Mes premiers mois avec l'Urssaf

Ateliers de la création

A la suite de l'affiliation, invitation adressée par l'Urssaf à participer à un atelier sur les obligations sociales, le compte en ligne et les prestations sociales.

Nouveaux autoentrepreneurs, indépendants et gérants de sociétés inscrits en tant qu'indépendants

Ateliers changement de statut

Invitation adressée par l'Urssaf à participer à un atelier d'information sur le calcul des cotisations sociales au réel ainsi que sur le compte en ligne.

Autoentrepreneurs dont le CA > 80 % de la limite du CA de l'année N-1

Webinaire d'information

Mail d'invitation adressé au mois de mars par l'Urssaf pour accompagner le praticien dans la réalisation de sa déclaration de revenus en ligne.

Praticiens et auxiliaires médicaux

**Action sociale du CPSTI**

? Propose, sous conditions, une prise en charge des cotisations sociales ou, selon la nature de la demande, une aide financière.

Indépendants confrontés à des difficultés financières, à une catastrophe naturelle, un sinistre et/ou des problèmes de santé.

- 1 • Demande via la messagerie du compte en ligne
- 2 • Formulaire disponible sur secu-independants.fr
- 3 • Rubrique «Action sociale», puis «Demander une aide»

secu-independants.fr > Découvrir le CPSTI

HELP !

? Mise en relation du travailleur indépendant avec les organismes prestataires, pour apporter un accompagnement individualisé, coordonné et accéléré sur l'analyse des prestations à percevoir.

Indépendants en difficulté personnelle

- 1 • Demande sur «demarches-simplifiees.fr»
- 2 • Rubrique «Help Bretagne»

bretagne.urssaf.fr > Nous contacter > Help > En savoir +

**Webinaire «Préparer sa retraite»**

? Invitation adressée par l'Urssaf (selon le critère d'âge) à participer à un webinaire commun avec la Carsat pour informer sur le calcul des droits à la retraite.

Indépendants âgés de + de 59 ans

Accompagnement à la cessation d'activité

? Diffusion d'un mémo sur les démarches de régularisation du compte Urssaf et proposition de RDV pour les cas de figure complexes (débit, contentieux).

Comptes cotisants récemment radiés et cotisants proches de la retraite (61 ans avec au moins 2 ans d'immatriculation)

urssaf.fr > Indépendants > Cesser votre activité

Accompagnement post-décès - Travailleur indépendant

? Après analyse préalable de la situation du compte, envoi aux ayants droit d'une information sur les différents droits et l'accompagnement offert par la Sécurité sociale, et sur les devoirs et démarches à réaliser. Un RDV peut être proposé pour accompagner dans leurs démarches vis-à-vis de l'Urssaf.

Héritiers de l'indépendant décédé

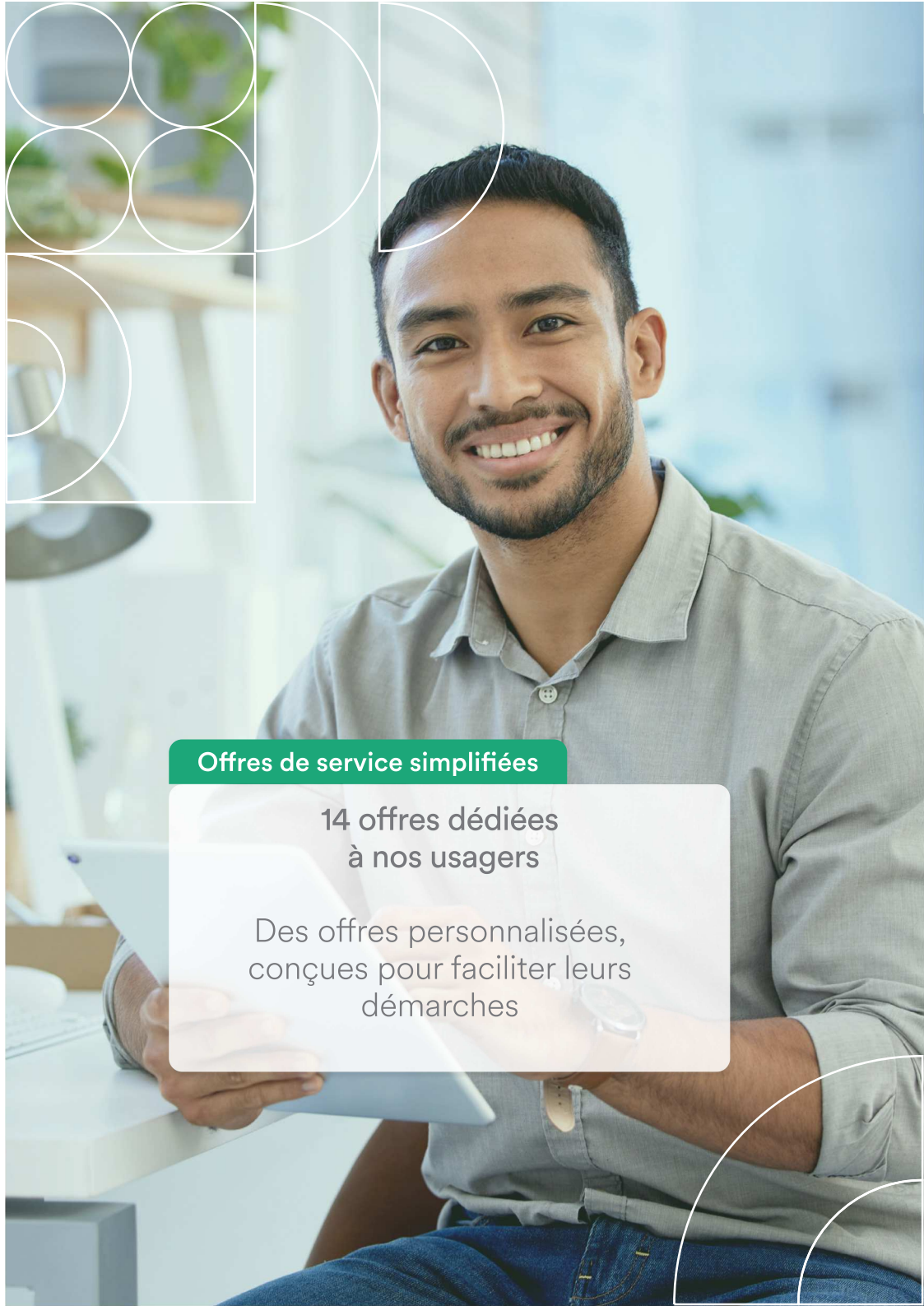
urssaf.fr > Les démarches de cessation d'activité

Accompagnement post-décès - Particuliers employeurs

? Après analyse préalable de la situation du compte, envoi aux ayants droit d'une information sur les différents droits et l'accompagnement offert par la Sécurité sociale, et sur les devoirs et démarches à réaliser. Un RDV peut être proposé pour accompagner dans leurs démarches vis-à-vis de l'Urssaf.

Héritiers du particulier employeur décédé

urssaf.fr > Les différents motifs de fin de contrat de travail



Offres de service simplifiées

14 offres dédiées
à nos usagers

Des offres personnalisées,
conçues pour faciliter leurs
démarches



TESE - Titre Emploi Services Entreprises



La déclaration d'embauche,
le bulletin de paie et la DSN



Toutes entreprises du secteur
marchand sans limitation d'effectif



0806 803 873



www.letese.urssaf.fr

CEA - Chèque Emploi Associatif



La déclaration d'embauche,
le bulletin de paie et la DSN



Toutes les associations de loi 1901
sans limitation d'effectif



0806 801 501



www.cea.urssaf.fr

Guso - Guichet Unique Spectacle Occasionnel



La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN



Tous les employeurs d'artiste qui n'ont pas pour activité principale
la diffusion ou la production de spectacles, l'exploitation de lieux
de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions.



0805 414 041



www.guso.fr

Offre gérée par France Travail

Impact Emploi Association



La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN



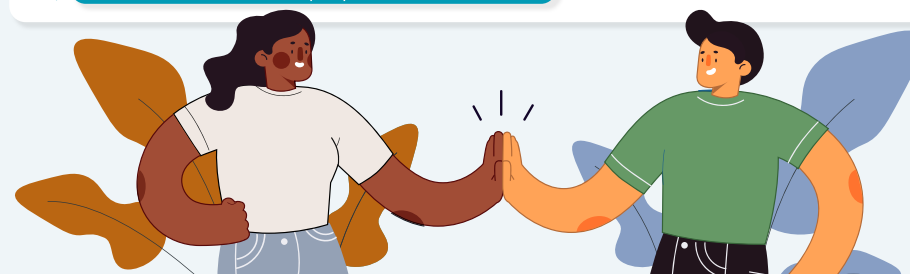
Associations labellisées « tiers de confiance » réalisant les déclarations
sociales pour les associations de loi 1901 avec effectif inférieur à 11 salariés



impact-emploi-association@urssaf.fr



urssaf.fr > Services employeurs > Service IEA



**VLU - Versement en Lieu Unique**

- ? Gestion de tous les établissements auprès d'une seule Urssaf
- Entreprise en relation avec au moins 2 Urssaf pour les entreprises de moins de 250 salariés. Obligatoire pour les entreprises de + 250 salariés
- @ vlu-ge.bretagne@urssaf.fr ☎ 0 809 541 936
- 🌐 urssaf.fr > Services employeurs > Service VLU

RU - Référent Unique

- ? Gestion auprès d'une équipe experte pour une relation privilégiée
- Entreprises de plus de 100 salariés, sans experts comptables, hors VLU et mono Urssaf

Économie collaborative

- ? Possibilité d'opter pour le régime général au lieu du régime indépendant
- Activités relevant de l'économie collaborative : location de biens, location de logement meublé, location de logement meublé de tourisme classé
- @ economie-collaborative@urssaf.fr ☎ 0805 414 041
- 🌐 urssaf.fr > Services > Economie collaborative

Urssaf Champagne-Ardenne

TFE et firmes étrangères

- ? La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN
- Firmes étrangères sans établissement en France
- ☎ 0806 803 873
- 🌐 www.tfe.urssaf.fr

Urssaf Rhône-Alpes

Marins

- ? Site internet dédié à la déclaration d'emploi de salarié, la DSN et les cotisations sociales de l'indépendant marin
- Activités maritimes ☎ 0805 414 041
- 🌐 www.marins.urssaf.fr

Urssaf Poitou-Charentes

**Artistes-auteurs**

- ? Site dédié aux déclarations sociales des artistes indépendants
- Artiste, auteur et diffuseur
- ☎ 0 806 803 232
- 🌐 www.artistes-auteurs.urssaf.fr

Urssaf Limousin

Médecins remplaçants

- ? Simplification des déclarations sociales
- Médecin remplaçant avec rétrocessions ne dépassant pas 19 000 €
- ☎ 0 806 803 232
- 🌐 www.medecins-remplacants.urssaf.fr

Urssaf Champagne-Ardenne

VRP multicarte - Offre salariée

- ? Remboursement de la CSG/CRDS (en fonction des frais professionnels) et des cotisations vieillesse (si total déclaré > au plafond annuel).
- VRP multicarte salariés
- 🌐 urssaf.fr > Salarié > VRP multicarte
- ☎ 0806 804 152 @ contact-vrp.idf@urssaf.fr

Urssaf Ile-de-France

**Cesu et Cesu+**

- ? Bulletin de paie et déclarations sociales. Cesu+ verse le salaire à la place de l'employeur.
- Particuliers employeurs pour les services à la personne à domicile
- ☎ 0806 804 208
- 🌐 www.cesu.urssaf.fr

Pajemploi

- ? Le bulletin de paie et les déclarations sociales
- Particuliers employeurs pour la garde d'enfant
- ☎ 0806 807 253
- 🌐 www.pajemploi.urssaf.fr





Offres partenaires

Des offres déployées avec et pour nos partenaires

Pour être au plus près
de leurs attentes et besoins



Focus group experts-comptables



Organisation de réunions proposées à l'ordre régional des experts-comptables pour échanger sur les nouveautés de l'Urssaf et les difficultés rencontrées par les cabinets comptables. Une FAQ spécifique ainsi que des modalités de contacts dédiées sont également proposées.



Panel de comptables invités par l'Ordre des experts-comptables Bretagne

French Tech



Mise à disposition d'une boîte mail dédiée et accessible aux start-up à partir du site de la French Tech afin de faciliter la prise de rendez-vous pour mieux informer sur la législation sociale, les prestations sociales, le compte en ligne et les obligations sociales de l'indépendant et de l'employeur.



Start-ups @ starter.bretagne@urssaf.fr

AOM : estimation du versement mobilité



Offre de contact avec l'Urssaf, à l'initiative de la collectivité et via une adresse mail dédiée, pour disposer d'une estimation des recettes réalisées par le service Statistiques, avant la mise en place du versement mobilité.



Collectivités territoriales souhaitant mettre en place le versement mobilité



aom.bretagne@urssaf.fr



urssaf.fr > Entreprise > Calculer les cotisations > Versement mobilité

Accompagnement des autres partenaires



Diffusion d'informations, organisation d'ateliers d'information/formation, mise à disposition de modalités de contact privilégiées pour une réponse de niveau 2, via des adresses mail dédiées et l'identification de référents.



Partenaires de l'Urssaf Bretagne (Maison France Service, ADIE, CCI, CMA, Association Entreprendre au féminin en Bretagne...)

L'Urssaf Bretagne en ligne



Urssaf Bretagne



<https://bretagne.urssaf.fr/>

La chaîne YouTube de l'Urssaf



Urssaf Officiel

Le bulletin officiel de la Sécurité sociale



<https://boss.gouv.fr/>

